

Ecole Ermitage Lamourous



PRESENTATION



+ Coordonnées de l'école :

Adresse : 355, chemin Lamourous

33290 Le Pian Médoc

Tel : 05.56.35.55.37

Mail : ecole.lamourous@orange.fr

Web : <http://ecolermitage.toutemonecole.com>

+ Horaires de l'école :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

Mercredi : 9h - 12h

24h d'enseignement + 1h de temps de pastorale (non obligatoire)

Le temps de garderie sera mis en place selon les demandes (8h - 9h : le matin / 16h - 18h30 : l'après-midi)

✚ Exemple d'emploi du temps :

Heures	<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
8h	Accueil garderie				
9h 10h30	<u>cours</u>	<u>cours</u>	<u>cours</u>	<u>cours</u>	<u>Cours</u>
11h	RECREATION				
12h	<u>cours</u>	<u>cours</u>	Pastorale/Ateliers	<u>cours</u>	<u>Cours</u>
13h30	<u>Repas</u>			<u>Repas</u>	
14h30	<u>Ateliers</u> <u>Ateliers d'éveil</u>	<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>		<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>	<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>
	RECREATION			RECREATION	
15h 16h	<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>	<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>		<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>	<u>Ateliers</u> <u>Activités d'éveil</u>
18h30	Aide aux devoirs, soutien, activités périscolaires, garderie			Aide aux devoirs, soutien, activités périscolaires, garderie	

✚ Une école élémentaire privée catholique sous contrat simple.

- Une école élémentaire : Accueil des enfants de 6 à 12 ans.
- Une école privée catholique : sous tutelle diocésaine
Nous avons une mission de première annonce et nous proposons donc un éveil à la foi aux familles qui le souhaitent.
Nous sommes ouverts à tous.
- Sous contrat d'association :
Nos enseignants sont diplômés et payés par l'Etat. L'école applique les programmes de l'éducation nationale. Nous sommes cependant libres de nos choix pédagogiques.

PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE



L'école Ermitage Lamourous accueille les élèves dans un cadre agréable aux portes du Médoc sous le regard bienveillant d'une équipe éducative et pédagogique volontaire et engagée.

Le projet de l'établissement est basé sur la lutte contre l'échec scolaire : **Une école pour tous, une école pour réussir, une école à l'écoute des élèves, une école pour grandir.**

Vivre l'école autrement à partir de:

- Une pédagogie différenciée et de réussite : Donner du sens aux apprentissages un emploi du temps aménagé, des temps d'apprentissage le matin, des temps d'ateliers l'après midi qui permettent à chacun d'évoluer à son rythme.
- Des effectifs réduits nous permettent de prendre en compte les difficultés de chaque enfant afin de l'aider à avancer à son rythme.
- Un parcours personnalisé : L'enfant est au cœur de son projet éducatif, retrouver l'estime de soi, avoir envie d'apprendre, de découvrir, venir à l'école avec le sourire, donner le goût de l'effort.
- Transmettre des valeurs : Le respect des règles du vivre ensemble, la confiance et le dialogue, être à l'écoute de chacun, lui permettre de grandir en tant qu'être unique et responsable, accueillir l'autre dans sa différence, créer un climat de partage et d'entraide pour déconsidérer la violence.

La directrice, L.Delaware.

L'ORGANISATION DE L'ECOLE

Deux classes :

- Classe 1 : niveau cycle 2

Mme Urbain Nathalie : professeur des écoles, spécialisé, CAPASH D

Projet pédagogique :

- Donner ou redonner les structures de bases qui ont été déficientes préparant ainsi une insertion au sein de l'établissement.
- Restaurer chez l'enfant le désir d'apprendre.
- Proposer des repères, reconstruire, apaiser et réussir.
- L'acquisition de la lecture



- Classe 2 : niveau fin cycle 2 - cycle 3

Mme Delayre Laurie : professeur des écoles, directrice de l'école.

Projet pédagogique :

- Préparer l'élève aux exigences de la scolarité.
 - Autonomie, initiative, socialisation.
 - Fixation des apprentissages fondamentaux.
- Afin de favoriser l'orientation au collège.

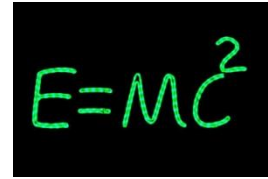
Les ateliers :

2 éducateurs scolaires, Mme Hurtado Lydia, Mme Lataste Sandra et 2 éducateurs sportifs, Mme Cohen Laure, Mr Capblanne Dominique + 2 professeurs des écoles.

Des ateliers sont mis en place l'après midi sur des temps où la vigilance intellectuelle des élèves est réduite. Ces ateliers permettent de poursuivre les apprentissages « autrement » à travers des activités qui mobilisent l'attention et l'implication des élèves.

Les enseignants élaborent des objectifs pédagogiques en se référant aux programmes de l'éducation nationale et vérifient que ces objectifs sont poursuivis par les différents intervenants.

- Atelier découverte du monde :
Activités autour de l'histoire et de la géographie.

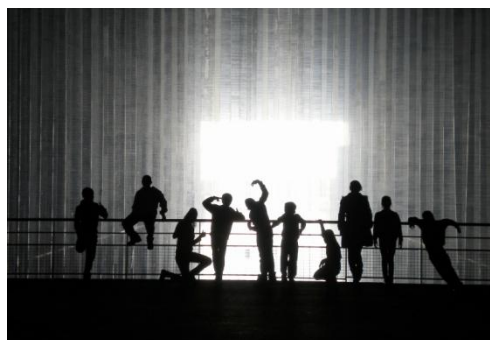


- Atelier E=MC2 :
Les élèves font des recherches et se mettent dans une démarche scientifique pour résoudre une question donnée par l'enseignant, puis présentation d'un exposé.
Expériences, visites, compte rendu, maquettes.....

- Atelier langue : Anglais ou espagnol
Communiquer, comprendre des consignes, des mots familiers et des expressions courantes.
Découvrir une autre culture, cuisiner.....



- Atelier arts visuels :
Observer, écouter, décrire, créer, produire.
Réalisation de projets culturels.



- Atelier cuisine :

Lire une recette, calculer les proportions, réaliser la recette, partager.....



- Atelier bibliothèque :

Ecouter des histoires, choisir un livre, emprunter, faire des recherches, apprendre à se documenter, s'apaiser.....



- Atelier bricolage :

Suivre des consignes précises, manipuler, amener à bien des projets collectifs.....



- Atelier informatique :

Préparer le B2I, faire des recherches, se documenter.....



- Atelier d'éducation physique et sportive :

Vélo, skate, gym, badminton, accro branche, natation (toutes les semaines).....

- Atelier cheval :

A deux pas de l'école, nos écuries et nos poneys accueillent les enfants.

Favoriser la rencontre avec l'animal, développer l'autonomie et la responsabilité...

Soin + monte...



- Atelier hygiène et sécurité :

Un temps de parole autour de l'hygiène et la sécurité, un temps pour préparer le BSR, la sécurité routière, les 1ers secours.....



✚ Les dispositifs d'aide et de soutien :

- La yourte :

La yourte est un lieu au sein de l'école où l'enfant peut se poser et se détendre. C'est un lieu de « lâcher prise ». Ce dispositif est mis en place toutes les matinées pour les élèves qui en ont besoin à un moment donné, quand les apprentissages sont trop difficiles, quand la peur de l'échec surgit, quand le vivre ensemble devient trop compliqué...

- La bibliothèque :

Elle peut avoir les mêmes fonctions que la yourte, les après midi.

✚ Les évaluations :

Elles se font à la fin de chaque trimestre pour l'ensemble des apprentissages.

Le livret scolaire prend en compte les programmes 2008 et le socle commun des compétences et des connaissances.

La pastorale



Une équipe de catéchistes, composée de bénévoles et de sœur Bégonia (congrégation des sœurs de la miséricorde*), propose toutes les semaines un enseignement à la catéchèse.

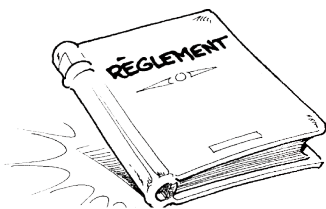
Les enseignants proposent des échanges autour de l'éveil à la foi.

L'année catéchétique est marquée par des célébrations, la préparation au baptême et à la première communion.

*Marie-Thérèse Charlotte de Lamourous est la fondatrice de la congrégation des Sœurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde à Bordeaux en 1801.



Bénédiction des croix de l'école par l'Abbé Bruno.



Le règlement intérieur de l'école

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

« Chaque personne, adulte et enfant, a droit à la sécurité et au respect. Les règles de vie collectives doivent permettre à chacun de bien vivre avec les autres. »

A - GENERALITES :

1) Horaires :

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI : rentrée à 9h00 / sortie à 16h00

MERCREDI : rentrée à 9h00 / sortie à 12h00

2) Sortie :

Aucune sortie pendant les heures de classe n'est autorisée, sauf pour motif valable, sur demande écrite, datée et signée des parents.

3) Santé et sécurité :

Aucun médicament ne doit être apporté dans l'école.

Les allergies alimentaires ne seront prises en compte par le personnel que sur présentation d'un certificat médical. Suivant le type d'allergie, il sera nécessaire de faire un PAI (projet d'adaptation individuel) avec le médecin scolaire.

Par mesure de sécurité, nous interdisons l'apport dans l'école d'allumettes, de briquets, d'objets dangereux. Tout objet dangereux sera immédiatement confisqué.

L'introduction et la consommation dans l'école de tabac, cigarettes, alcool et autres produits sont expressément interdites.

5) Inscription :

Les parents inscrivent leurs enfants dans une catégorie pour l'année scolaire. Tout changement doit être signalé.

B - VIE SCOLAIRE :

1) Scolarité et assiduité:

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Les élèves sont soumis à l'**obligation scolaire**.

Les retards sont gênants et sont l'expression d'un manque de respect. Ils doivent rester exceptionnels. Les retards injustifiés ou répétés seront sanctionnés.

Pour des raisons de sécurité, **les absences** doivent être signalées dans la journée même, et motivées réellement. A la reprise des cours, un mot écrit, daté et explicatif sera fourni par la famille.

Les absences non motivées de plus de 4 jours pourront faire l'objet d'un signalement auprès de l'inspection Académique et peuvent entraîner les sanctions prévues par les textes ministériels.

Toute absence pour maladie de plus de cinq jours, doit être justifiée par un certificat médical.

2) E.P.S :

L'éducation physique et sportive est un enseignement obligatoire. Toutes les activités prévues dans les programmes, y compris la natation, doivent donc être suivies. Un élève pourra en être dispensé sur présentation d'un certificat médical.

3) Travail des élèves et rencontre avec les enseignants :

- Les parents veilleront à ce que le travail demandé soit fait.

- Les parents signeront les évaluations trimestrielles et les livrets scolaires.

- Les informations et les circulaires seront transmises tout au long de l'année. Les parents doivent signer à

Chaque présentation.

Les enseignants et les enseignants sont à votre disposition pour échanger sur le travail de vos enfants. Dans, tous les cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous.

C - CITOYENNETE :

1) Comportement :

- En classe :

Les élèves doivent :

- Avoir tout leur matériel et en prendre soin, matériel de la classe compris.
- Être calmes, prendre la parole quand il le faut et écouter leurs camarades.
- Écouter et obéir aux enseignants, au personnel et aux intervenants extérieurs.

- Récréations :

- Les élèves doivent se conformer strictement aux indications données par le maître ou éducateur de surveillance et ne pas dépasser les limites indiquées. (escalier, terrain derrière l'école, parking, écuries, prés des chevaux...)
- Déposer les papiers à la poubelle
- Se ranger et être calme dès la sonnerie
- Savoir jouer avec les autres en se respectant, sans violence verbale ni physique.

Il est strictement interdit de sortir de la cour de récréation sans autorisation !!!!

- Les toilettes :

Ces lieux n'étant pas des endroits de jeux, aucun excès sera toléré.

L'accès aux toilettes est règlementé :

- Pendant la récréation : L'accès aux toilettes est soumis à l'autorisation du maître ou éducateur de surveillance ; il doit se faire calmement et par stricte nécessité.
- Pendant les heures de cours : Les obligations de service ne permettent pas à l'enseignant d'accompagner les élèves demandeurs : l'accès aux toilettes se fera alors par stricte nécessité et les enfants seront autorisés à s'y rendre seul.

2) Tenues vestimentaires et les objets personnels :

Une tenue vestimentaire et corporelle décente est exigée. Les tenues trop décontractées sont interdites (brassière, minijupe, pantalon troué, casquette en classe, tee-shirts laissant apparaître le nombril, pantalon à taille trop basse, short... Un élève averti qui récidive se verra refuser en cours.

Piercing : seuls sont tolérées les boucles d'oreille

L'établissement dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur ou d'argent.

Les élèves sont responsables de leurs affaires.

L'usage des téléphones portables est strictement interdit dans l'école. Si cette consigne n'est pas respectée, le téléphone sera confisqué et restitué à la famille.

L'utilisation des baladeurs, MP3, des jeux électroniques... est formellement interdite dans l'école.

3) Respect des locaux et du matériel

Chacun se doit de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition. Toute dégradation pourra être facturée à la famille et entraînera une sanction pour l'élève.

D - LES SANCTIONS :

Le non respect de ce règlement par les enfants entraîne réparation ou sanction. Celles-ci seront graduées en fonction de la gravité de la faute.

- 1) Un travail insuffisant, un manquement au règlement, une impolitesse caractérisée ou l'accumulation de remarques de comportement entraîneront:
 - Un devoir supplémentaire
 - Un travail d'intérêt général
 - Une privation de sortie
 - Une retenue (le mercredi après-midi)
- 2) Tout acte de violence sera sanctionné au minimum par une retenue.
En cas de récidive ou pour motifs graves l'élève peut être exclu temporairement ou si les faits sont très graves définitivement.

Etre élève de l'école entraîne l'acceptation du règlement de la part des parents et de l'élève.
La famille adhère au règlement de l'école Ermitage Lamourous sans aucune restriction.

Les tarifs à l'année

Payable sur 10 mois.

	Par mois	A l'année
Contribution des familles	60€	600€
$\frac{1}{2}$ pension : soit 3,50 € le repas	35€	350€
Forfait garderie :		
- Matin <u>ou</u> soir	15€	150€
- Matin <u>et</u> soir	25€	250€

Il est rappelé que le statut externe ou demi-pensionnaire choisi au moment de l'inscription est valable toute l'année scolaire. Les changements exceptionnels de catégorie doivent être sollicités auprès de l'établissement uniquement en fin de mois avec effet au 1^{er} jour du mois suivant. Tout mois commencé en qualité d'externe ou $\frac{1}{2}$ pensionnaire est dû en entier dans cette qualité.

Tout élève externe devra déjeuner hors de l'établissement dans sa famille.

Aucune remise ne sera accordée lorsque la durée d'absence est inférieure à 15 jours consécutifs quel qu'en soit le motif.

Nous vous rappelons en outre que toute dégradation volontaire entraîne le remboursement, par note envoyée aux parents, des frais occasionnés par la remise en état du matériel.